L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 15 MAI 1877. — 50me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. MARDI MATIN, 15 MAI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Marks, Levy & Co., au No 33 rue des Ma gasins—habillements fins de saison, chapeaux.

Par Vincent & Co., aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—habillements de printemps et d'été.

SPECTACLES.

Mardi 15 mai 1877.

ALCAZAR—Chansonnettes, opérettes, etc.
JARDIN DE CARROLLTON—Concert, drames, etc.

Symptômes belliqueux en Europe.

Avant de déclarer la guerre à l'Autriche en 1866, la Prusse masquait ses préparatifs en se plaignant bien haut dans toutes les chancelleries des armements de sa rivale. Elle joue le même jeu, en ce moment, vis-à-vis de la France, et si M. de Moltke a signalé de prétendues concentrations de troupes entre Paris et la frontière, c'était pour autoriser les mouvements signalés dans la dépêche suivante :

Paris, 9 mai—La *Gazette de Lorraine* annonce que le prince de Hohenlohe, ambassadeur d'Allemagne, a fait savoir au gouvernement français que les garnisons allemandes en Alsace-Lorraine seront considérablement renforcées afin de rétablir l'équilibre entre les forces militaires des deux côtés de la frontière.

Ces préparatifs n'annoncent rien de bon de ce côté. En Orient, il est facile de prévoir que la Serbie d'un côté, l'Autriche de l'autre, vont être entraînées à prendre part au conflit. Les dépêches suivantes le font pressentir.

AUTRICHE.

L'OCCUPATION DE LA SERVIE ET DE LA BOSNIE.

Londres, 9 mai—Le correspondant viennois au *Standard* dit qu'il est remarquable que les journaux ministériels qui, jusqu'à présent, avaient représenté l'occupation de la Bosnie ou de la Servie par l'Autriche comme une possibilité éloignée, appuient aujourd'hui sur la probabilité d'une occupation plus rapprochée qui serait pour but de prévenir des complications, en présence de l'agitation panslaviste qui a recommencé en Servie et de l'enrôlement des volontaires pour l'insurrection de Bosnie qui est approuvé par les autorités locales de Servie. Une lettre de Berlin au journal ministériel *Fremdenblatt* dit que le comte Zichy, ambassadeur d'Autriche en Turquie, doit à son retour à Constantinople faire connaître à la Porte l'intention du gouvernement autrichien d'entrer en Bosnie et probablement en Servie.

Londres, 9 mai.—Une dépêche de Constantinople annonce que le bruit court que l'Autriche semble déterminée à s'opposer à l'entrée de la Russie en Servie.

HONGRIE.

DÉCLARATION A LA DIÈTE.

Pesth, 9 mai.—Aujourd'hui, à la Diète hongroise, le premier ministre Tisza, en réponse à l'interpellation de M. Somssich, a dit que la neutralité du Danube n'avait jamais été déclarée expressément, mais que c'était le principe de la navigation libre qui l'avait été. Par conséquent, l'intervention des puissances neutres dans les opérations des belligérants est impossible tant que ces opérations restent dans les principes de la loi internationale.

Cependant l'Autriche-Hongrie a déjà fait quelques représentations à Saint-Pétersbourg contre certaines restrictions de la navigation qui ne sont pas indispensables. On s'attend à une réponse favorable. La conduite du gouvernement dépendra du résultat de ces représentations.

SERVIE.

HÉSITATION DU PRINCE MILAN.

Londres, 9 mai. — On écrit de Belgrade que le prince Milan a été requis par le parti russe de conclure une convention avec la Russie. Cependant le prince n'est [illegible], en présence des protestations [illegible], qui menace de [illegible].

PRÉPARATIFS SUSPECTS.

[illegible] 9 mai. — On dit que le général [illegible] avant de quitter la Servie pour [illegible] Kischeneff, a fait des arrangements avec le gouvernement serbe pour des ventes importantes de bestiaux, [illegible] et chevaux.

[illegible] brigade de milice est partie aujourd'hui pour Negotin.

[illegible] consuls ont fait des protestations contre les préparatifs de guerre de la Servie.

Londres, 9 mai—Une dépêche de Vienne au *Times* dit : "Des nouvelles alarmantes arrivent de Servie. Tandis que, d'un côté, on annonce que le gouvernement a officiellement déclaré que la Servie resterait neutre, d'un autre côté les nouvelles de préparatifs de guerre continuent à nous arriver.

"L'artillerie a reçu l'ordre de se tenir prête à marcher vers la frontière dans l'espace d'un mois. La mobilisation doit, dit-on, s'effectuer le long de la frontière. Cette contradiction indique probablement la lutte qui se livre dans les conseils du gouvernement serbe entre ceux qui sont pour de nouveaux combats et ceux qui sont pour la paix. Comme la Russie, pour le moment du moins, semble avoir abandonné toute idée d'agir dans cette direction, il semble qu'il n'y a aucune raison de redouter que la Servie fasse maintenant quelque démarche pour détruire l'espoir qu'ont les puissances de localiser la guerre."

NOUVELLES EUROPEENNES.

Londres, 10 mai.—Une dépêche de Vienne au Daily Telegraph dit que l'arrivée de l'archiduc Albrecht à Agram a été signalée par une manifestation étrange. Les étudiants, en poussant des hurrahs pour "François-Joseph, roi des Croates," ont présenté une pétition demandant le rétablissement du royaume de Croatie. Cette démonstration est anti-hongroise et hostile à la constitution existante.

Londres, 10 mai.—Une dépêche de Vienne au Daily Telegraph, dit que le bruit d'une agitation en Servie a été considérablement exagérée. Le prince Milan et les ministres ont formellement assuré au comte Andrassy que la Servie ne troublerait pas la paix.

LA RUSSIE NÉGOCIE AUPRÈS DES BANQUIERS ISRAÉLITES.

Londres, 10 mai.—Le bruit court de nouveau que les banquiers israélites viennent en aide au gouvernement russe et qu'une entente s'établit entre eux et la Russie au sujet de la Palestine. La Russie ne manque pas d'argent malgré la baisse subie par son crédit sur les marchés du monde, et il est positivement certain que les banquiers hollandais qui sont détenteurs d'un si grand nombre de valeurs américaines les vendent pour acheter des fonds dépréciés de la Russie.

On dit qu'une grande quantité de coupons de bonds à 1 1/2 0/0 ont été renvoyés en Amérique. Le paiement de ces coupons, si l'on s'en souvient, ne devait avoir lieu qu'en Europe et non par le marché américain. Mais si ce que nous apprenons est exact, il y en aura prochainement en abondance au Stock Exchange de New-York, lorsque ceux que les détenteurs européens ont renvoyés seront arrivés.

L'histoire de la cession possible de la Palestine aux Israélites est cependant contredite par ceux qui connaissent l'intolérance de l'église gréco-russe qui, dans l'histoire moderne, a traité les juifs avec une cruauté toute particulière. Mais on dit que, d'après une des conditions du marché, non-seulement les juifs auront le contrôle sur la Palestine si cette province est enlevée aux Turcs, mais encore que toutes les pénalités légales contre la race juive seront abolies dans tout l'empire russe.

Les Anglais manifestent un grand étonnement du crédit financier de la Russie; ils disent que cela ne peut s'expliquer que par les influences de race et de religion employées à l'égard des banquiers israélites.

On mande de Londres :

Un véritable conseil de guerre, auquel ont assisté tous les généraux désignés, le cas échéant, pour ces commandements, a eu lieu aux *Horseguards*. Ce conseil a reconnu que l'Angleterre, en égard à l'infériorité numérique de son armée, ne saurait songer à lutter contre les Russes en rase campagne. Les cinquante ou soixante mille hommes qu'elle pourrait, à la rigueur, débarquer en Turquie ou en Asie-Mineure seraient, malgré la supériorité individuelle du soldat anglais sur le soldat russe, fatalement écrasés sous le nombre.

En revanche, cette armée, appuyée par la flotte anglaise, serait parfaitement en mesure de défendre soit Trébizonde, soit Constantinople contre les armées russes qui ne pourraient arriver sous les murs de ces villes qu'après des pertes très sérieuses et au prix de [illegible].

Il a donc été décidé qu'aucun mouvement militaire n'aurait lieu, pour le moment, sauf peut-être l'occupation de l'île de Crète; mais que toutes les forces [illegible].

[illegible]

Le Jubilé d'Or du PAPE PIE IX.

Nos lecteurs trouveront à la seconde page de l'*Abeille* le compte rendu de la célébration du Jubilé du Pape Pie IX, ainsi que la traduction du remarquable discours prononcé par l'orateur du jour, le docteur Thos. Layton.

LE CONCERT SACRÉ DE LA CATHÉDRALE.—La messe solennelle de Rossini a été chantée, samedi soir, au Concert sacré donné à la Cathédrale St-Louis, au bénéfice de M. Cartier, maître de chapelle et organiste de cette église. Il y avait un auditoire choisi et assez nombreux et le caractère du lieu ne lui a pas permis de manifester sa satisfaction par des applaudissements, nous pouvons dire qu'à la sortie nous avons recueilli assez de témoignages pour constater que les efforts des chanteurs, artistes et amateurs, ont pleinement rempli l'attente générale.

M. Cartier tenait le piano, M. Campiglio l'orgue et M. Vallier conduisait. Tous trois se sont acquittés de leurs tâches respectives en habiles artistes qu'ils sont.

"Les chœurs, grâce à une réunion remarquable de belles et sympathiques voix de femmes et de quelques belles voix d'hommes, ont produit un magnifique effet. Les solis, dans les morceaux d'ensemble, ont été très bien rendus par mesdames Charbonnet, Buckley, Witham, Courtade et Mlle H. M. et par MM. Van Hefflen, Méléyé, Cassard, Gerryvenn et Broadley.

En dehors des morceaux d'ensemble, nous signalerons le terzetto *Gratias agimus*, par Madame Courtade et MM. Corriveau et Cassard, le solo *Domine Deus* par M. Salomon, et le *Quoniam* [illegible] par Mlle H. M. et Mme Courtade. Cette dernière chanteuse a remplacé Mlle H. Delhonde, indisposée, dans l'air *Agnus Dei*, qu'elle a chanté dans un très bon sentiment, sa magnifique voix de contralto emplissant la nef de l'église.

La Quoniam de la première partie, a été rendu avec beaucoup d'expression et dans un excellent style par Mr Van Hefflen. Enfin, nous avons eu le plaisir d'entendre une cantatrice d'un grand talent, qui n'avait pas paru en public depuis plusieurs années, madame Urania Combes, qui a chanté le *Crucifixus*, morceau classique et difficile, de façon à produire une vive impression. Sa voix expressive n'a rien perdu de son éclat, et il était impossible de mieux phraser et de mieux dire qu'elle ne l'a fait ; on reconnaissait de suite, une chanteuse de grande école et une musicienne accomplie.

Au commencement de la seconde partie, M. Caulier violoniste émérite, a exécuté avec une rare correction un morceau hérissé de difficultés, mais il nous semble qu'une mélodie plus simple eût été mieux appropriée à la circonstance.

Le concert s'est terminé par la grande marche aux flambeaux de Meyerbeer, brillamment exécutée.

LE CONCERT DE MADEMOISELLE BOULIGNY.—Il y a eu hier un tel empressement au contrôle de la salle Grunewald, pour retenir des places réservées pour le concert de ce soir, que nous pouvons prédire qu'il y aura une foule considérable pour faire fête à la jeune chanteuse louisianaise. Les billets se sont placés avec une rapidité qui témoigne hautement de l'intérêt qui s'attache à la réapparition de Mlle Corinne Bouligny devant le public orléanais.

THE SOUTHERN SPORTSMAN.—Sous ce titre MM. Godwin et Babbit, 26 Commercial Place, viennent de commencer la publication d'un journal hebdomadaire, dédié aux choses du Sport. Le Sportsman paraîtra tous les samedis.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—La troupe de MM. W. H. Power et Roland Reed représentera demain "The Sea of Ice." Comme le temps est encore frais, nous nous attendons à voir la salle comble.

La représentation de ce soir aura lieu au Jardin de Carrollton. Il y aura, drames de costume, spectacle, concert et danses. La célèbre musique de Moses et Vogts composée de vingt artistes, exécutera les plus brillants morceaux de son répertoire. Le prix du billet est de 50 cts. seulement, les enfants ne payant que 25 cts. On commencera à quatre heures.

Hier, nous avons remarqué que le bureau de Mr W. H. Barnett, courtier, rue St. Charles No 36, en face de l'hôtel St. Charles, plein de gens qui y étaient appelés par l'escompte libéral offert pour le payement des taxes et licenses sur les warrants. Mr Barnett achète ces warrants de première main sur le comptoir et naturellement il peut offrir de plus grands avantages que d'autres. Nous engageons les personnes qui n'ont pas encore payé leurs taxes ou leurs licenses à aller le voir.

La maison B. Sembre, coin St. Louis et Royale, vient de recevoir un assortiment complet de chemises françaises, linge de damas, broderie, ganterie, parfumerie, etc., etc. Tout le monde sait que les articles de Paris sont de beaucoup supérieurs à ceux manufacturés ici. Grâce à la baisse de l'or et au système d'achats, pour du strict comptant, Mr. Sembre est à même de les vendre à un prix réellement bon marché.

JOS. B. HUBBARD.—Si l'on veut de beaux et bons meubles, bien fabriqués, et à bon marché, il faut s'adresser à Jos. B. Hubbard, au coin des rues Remparts et Perdido

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE N. YORK SUR LA VIE.—Les états annuels des bonnes compagnies d'assurance sur la vie font plaisir à lire dans ces temps de calamité, où tant d'autres ont été obligées de fermer leurs portes et de se mettre en faillite. Pour donner un bon spécimen des premières nous prendrons la compagnie de New York sur la vie dont le 32me rapport annuel paraît dans nos colonnes d'annonces de ce matin. Ce rapport qui embrasse les affaires de presque un tiers de siècle constitue l'histoire de cette parfaite institution.

En estimant son intérêt acquis à 4 1/2 pour cent par an, on voit qu'elle a un surplus de cinq millions et demi en sus de toutes ses obligations. Mais ses administrateurs sont si prudents et ses affaires conduites si rigoureusement qu'ils ne se proposent pas d'adopter même ce taux comme une base de distribution à ses membres, les dividendes de police. Ils fixent en conséquence son dividende annuel de plus de deux millions et demi, sur le taux seulement de 4 pour cent.

Cette compagnie a aujourd'hui [illegible] de solidité par son revenu qui dépasse largement ses obligations [illegible]. En ajoutant ces pertes pour la mortalité qui sont pour l'année de $1,[illegible] aux montants payés pour les annuités, obligations échues et rachats, on voit que la somme totale de tout cela est au-dessous de l'intérêt sur payements qui est de $1,[illegible].

Si une compagnie dans ces conditions voulait liquider ses affaires [illegible] [illegible]

[illegible]

ÉPICERIE.—[illegible]

LOUISIANE.

Le Shreveport Times, du 12 courant, reproduit la plus grande partie de l'article de l'*Abeille* intitulé "Rangez-vous" et il approuve les réflexions que contient cet article.

LE JOUR D'ACTIONS DE GRACE.

La population de la Fausse Rivière, paroisse Pointe Coupée, a célébré solennellement cette journée. Une salve a été tirée chez Mr F. J. Major au point du jour, un *Te Deum* a été chanté dans la grand'messe à l'église Ste-Marie, dont le bon curé [illegible], et il y a eu ensuite un grand mass meeting à la Maison de Cour. Nous en donnons, faute d'espace d'en résumer le compte-rendu :

Sur motion de M. L. B. Claiborne, M. C. D. Hébert (rép.) a été élu président et M. Eug. Gastey (dém.) secrétaire, et MM. H. Didier (dém.), Lelia Jarreau et Eugène Tounoir (rép.) vice-présidents.

[illegible]

Un comité composé de MM. Jugo A. Bonnecaze, L. B. Claiborne, F. J. Major, Eugène C. Gastey, Jno. E. Brooks, Eugène Tounoir, L. Jarreau, H. Didier, Jules Labatut, Clifford Morgan et du président C. D. Hébert, a présenté les résolutions suivantes qui ont été adoptées :

[illegible]

Après l'adoption de ces résolutions, M. Jules Labatut a harangué l'assemblée en français et a félicité la population de la condition heureuse de nos affaires politiques.

Le meeting s'est ajourné après divers votes de remerciements.

Le jour d'actions de grâce a été observé à Thibodeaux par la fermeture des magasins.

—Nous lisons dans la *Sentinelle* de Thibodeaux :

Samedi dernier, à la suite d'une difficulté survenue au Lafourche Crossing, entre deux hommes de couleur, Gustave Robertson et Octave Robert, ce dernier a été tué. Le jury chargé de faire l'enquête a rendu un verdict déclarant que la victime avait succombé aux blessures faites par Gustave Robertson, avec un instrument tranchant. L'auteur de ce crime a été arrêté, et après investigation préliminaire faite par le juge de paroisse, l'accusé a été envoyé devant la cour de district.

LE DERNIER SOUPIR DE PACKARD—L'ex-boss du radicalisme, qui a établi son quartier-général à la Douane, est encore inconsolable de sa déconfiture. Son cœur est toujours gonflé de fiel ; on le croyait résigné, mais la vue des uniformes des États-Unis concourant à la célébration du Jour d'actions de grâce, a fait déborder chez lui la coupe d'amertume et il s'est épanché ainsi dans le sein de Blaine :

Nlle-Orléans, 11 mai 1877—L'ex gouverneur Packard a adressé, ce soir, au sénateur Blaine, la dépêche suivante :

Le renversement du gouvernement légal de l'Etat a été célébré, aujourd'hui, de la manière que la circonstance le demandait. [illegible] l'Alabama, à la célébration du succès démocrate. La justice voulait-elle que les honneurs de ce haut fait fussent également partagés en l'absence de la commission. Les soldats à l'uniforme gris ont accordé la place d'honneur aux soldats à l'uniforme bleu, sans exiger d'excuse. La douane et le bureau de poste ont fermé leurs portes en l'honneur de l'événement qui excite leur admiration. Il est probable qu'on ne réclamera pas, dorénavant, l'intervention des Etats-Unis.

S. B. PACKARD.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Une fabrique de glace achetée par la glace.

La *Crescent City Ice Company* a présenté à la Cour de Circuit une pétition portant qu'elle est propriétaire de trois barges de glace, environ 1750 tonneaux, et qu'elle a acheté cette glace des administrateurs de la succession d'Auguste C. Bowles, de l'Illinois. Les barges étant amarrées à la rive droite du fleuve. Il paraît que les [illegible] [illegible] en fixant la caution à $6000.

Poursuites pour taxes.

L'administrateur Denis, suivant la loi nouvelle, a commencé des procédures légales contre les contribuables qui n'ont pas payé la taxe de licence.

Commissaires d'élection.

Les commissaires d'élection, nommés par le maire, ont commencé hier matin à remplir les formalités ordinaires pour se faire qualifier, mais il ne s'en est présenté jusqu'ici que huit dont voici les noms : E. Tomatis, Walter C. Mack, J. B. Delhonde, L. Ferrer, C. Sauvinet, John Mahony, John Kallinan et C. Heuchert.

Inspection d'huiles.

Le Dr Herfick, inspecteur d'huiles, se mettra à l'œuvre dans le courant de la semaine. Sur la notification des marchands, il fera cette inspection et jaugera les huiles comme la loi le requiert.

La quarantaine.

Le Dr Southworth a livré la station de la quarantaine au Dr Finney, et a rendu ses comptes au Bureau de Santé.

Accusation contre un avocat.

Il y a quelque temps, la Cour Suprême refusa d'accorder un appel dans l'affaire de Joséphine Johnson contre Clarke et Ricker, interjeté de la Quatrième Cour de District par les défendeurs. En prononçant sa décision, le président juge Manning se servit en termes très forts à un crime qui avait été commis en formant la caution d'appel et invita le ministère public à examiner cette affaire.

[illegible]

Le 9 du courant, l'avocat de district, John Finney, dénonça à la Cour Criminelle Supérieure une information contre [illegible] [illegible]

Vol.

[illegible]

Les Bons d'Etat.

[illegible]

Exportations.

[illegible]

Renversé par un cheval.

Chs. Monaghan, a été renversé hier, à la maison de [illegible] [illegible] Lina Dombasky, âgé de 6 mois.

Les Bersaglieri.

[illegible]

Concert à l'Église de l'Immaculée Conception.

Les dames du chœur de l'église de l'Immaculée Conception, rue Baronne, organisent un concert au bénéfice du maître de chapelle M. le professeur G. Guilliame. Le concert aura lieu vendredi, 18 mai. Les artistes les plus distingués de notre ville et des amateurs distingués s'y feront entendre. Tous les membres de la Congrégation ont promis leur concours.

Silver Link Social Club.

Le premier grand pique-nique annuel du *Silver Link Social Club* aura lieu dimanche prochain, 20 mai, au City Park. Nos remerciements au club pour son obligeante invitation.

Alcazar français.

Le directeur de l'Alcazar français, coin Conti et Chartres, a engagé d'excellents artistes que l'on peut entendre tous les soirs. Il y en a pour le vaudeville, il y en a pour l'opérette. Tous ont un incontestable mérite. Aussi le public ne leur marchande-t-il pas ses applaudissements. Si vous voulez passer une agréable soirée, allez à l'Alcazar.

Présentation d'une médaille.

Il y a un mois à peine le capitaine Zach. Bacheguin recevait des officiers de police [illegible] [illegible] M. Manuel Bousoiara servant d'interprète aux donateurs convoqués à la résidence de M. Gaetano Mangial, au coin des rues St. Pierre et Bassin, a présenté à M. Douvillier un charmant badge en or, et a prononcé à l'occasion une allocution qui a vivement ému tous les assistants.

TEMPERATURE.—13 Mai 1877.
Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin....	[illegible]	[illegible]
Midi.........	[illegible]	[illegible]
3 P. M.......	[illegible]	[illegible]
6 P. M.......	[illegible]	[illegible]

Décision de la Cour Suprême de la Louisiane.

Lundi 14 mai 1877.

PAR LE JUGE PRESIDENT MANNING :

1° Succession de Phillip Droman. Opposition de Richard Lloyd.

Ordonné que le jugement de la Cour inférieure soit renversé, et l'opposition de Richard Lloyd rejetée à ses frais, dans les deux Cours.

2° Anna E. Green vs. Anna Conery. Motion de rejet refusée.

3° Workingmen's Accomodation Bank vs. Geo. J. Converse et al.

Jugement de la Cour inférieure affirmé avec dépens.

4° Succession de François Bougère.—Décret de nouvelle audition.

Ordonné que la cause soit renvoyée à la Cour Inférieure pour y être jugée sur l'opposition d'Amélie Richard ; [illegible]

5° J. H. Montagne et al. vs Weil et Frère.

Jugement de la Cour Inférieure affirmé, [illegible]

6° James Reid vs la Compagnie de la Loterie de la Louisiane.

[illegible]

7° Bridget Reardon vs. Daniel [illegible]

[illegible]

8° Hugo Redwitz vs. R. Waggaman, shérif et al.

L'appel est rejeté aux frais des appelants.

9° Etat de la Louisiane ex rel. La Compagnie [illegible] de New York vs. le Bureau de Liquidation.

Jugement de la Cour Inférieure affirmé avec dépens.

10° Bostick et Beaumont vs. Mendenhall et Kimball.

[illegible]

11° L'Etat ex rel. Adrien Rouen vs. Le juge [illegible]

[illegible]

PAR LE JUGE MARR :

1° Veuve J. C. de St-Romes vs. [illegible]

[illegible]

[illegible]

2° D. & J. D. Edwards vs. Fairbanks et Gilmore.—John Coleman vs. Fairbanks et Gilmore.—C. Gravier et Cie vs. W. F. Harper, shérif et al.—La Compagnie Mutuelle d'Assurance de la Nlle-Orléans, intervenant.

Jugement de la Cour Inférieure affirmé avec dépens.

3° John V. Savier vs. Ellie Boagni, dem. &c.

Jugement de la Cour Inférieure affirmé avec dépens.

PAR LE JUGE DEBLANC.

1° Succession de François Lamothe.

Ordonné que le jugement dont est appel soit renversé [illegible]

2° Etat de la Louisiane ex rel. Bernard Berthe vs. le Juge de la Cour Supérieure de District.

Ordonné que le mandat demandé par les relateurs soit débouté à leurs frais.

3° Marie Elizabeth Martin, femme de John Dewees, vs. Henry Lonsdale et al.

Jugement de la Cour Inférieure [illegible]

4° Semple, Rose et Canby vs. Albert Thomas.

Jugement de la Cour Inférieure affirmé avec dépens.

5° [illegible]

6° Etat de la Louisiane ex rel. F. Coulonge et al. vs. le juge de la Cour Supérieure de District.

[illegible]

7° Edward Moore vs. G. Dufargo.

L'ordre de rejet prononcé [illegible]

PAR LE JUGE EGAN.

1° Mlle Marie E. Kirkpatrick vs. Finney et Byrnes, et le Shérif Civil.

[illegible]

2° D. De Haven et Fils vs. A. Bonnet.

[illegible]

3° Désiré Gobeaux vs. le juge de la Cour Supérieure de District.

[illegible]

4° Marie E. Kirkpatrick, femme de J. J. O'Neill vs. Finney et Byrnes et al.

[illegible]

PAR LE JUGE SPENCER.

1° Andrew Hebert vs. Henry Prince.

[illegible]

2° Helle et Cie vs. W. F. [illegible]

3° Ilse de la Vallée vs. E. Pascal. Nouvelle audition refusée.

4° Etat de la Louisiane vs. Mathe Robinson et Marie Davis.

Ordonné que le jugement et la sentence dont est appel soient affirmés avec dépens.

5° Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, Madame A. E. Ducros vs. Joseph Raymond.

Le jugement de la Cour Inférieure est affirmé avec dépens.

6° L'Etat Ex Rel. veuve C. F. Bellis vs. le juge de la 5ème Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Les writs de mandamus et de prohibition sont refusés.

7° Joseph Raymond vs. [illegible]

Jugement de la Cour Inférieure affirmé avec dépens.

8° William Sharp vs. [illegible]

[illegible]

9° Ville de la Nouvelle-Orléans vs. N. O. Canal and Banking Co.

Jugement dont est appel affirmé avec dépens dans les deux Cours.

10° Gordon et Gonville vs. Wright et Clarke.

Jugement de la Cour Inférieure affirmé avec dépens.

11° Gillon Boutté et al. vs. Lee Succession de François Boutté.

[illegible]

12° Etat de la Louisiane vs. Seguy [illegible]

[illegible]

13° Charles Marie vs. Veuve Jeanne Thierry.

[illegible]

14° François F. Martinez vs. [illegible]

[illegible]

—Une œuvre [illegible]

[illegible]

A nos Abonnés des campagnes

[illegible]

[illegible]

Maladies de l'Œil et de l'Oreille.
Dr G. BEARD, Oculiste.
ORLEANS INFIRMARY.
[illegible]

Chromo-Lithographie.
[illegible]

A. LE MORE,
No 6, GALLIER COURT,
[illegible]

Stonewall Jackson
HAT EMPORIUM,
Coin Royale et St. Louis.

Habits Nouveaux.

ELKIN & CO.,
[illegible]

Licences et Taxes d'Etat
PAYÉES AVEC ESCOMPTE PAR

F. R. SOUTHMAYD,
No 15 de la rue de [illegible]

Ed. PEYCHAUD,
No 46 rue Royale,
[illegible]

W. H. BARNETT,
COURTIER,
BUREAU No 36 de la rue ST-CHARLES,
[illegible]

Professeur.
[illegible]

Avis.
[illegible]

MEUBLES.
[illegible]
No 46 de la rue ROYALE.

GRANDE REDUCTION
DANS LES PRIX.
CHEMISES FRANÇAISES
CHEZ
B. SEMBRE,
COIN ROYALE et ST-LOUIS.
[illegible]

LA
MACHINE
DE
SINGER
DE NOUVEAU EN TÊTE
GRANDE RÉDUCTION
Dans les Prix de la Célèbre
MACHINE A COUDRE DE FAMILLE!
VOYEZ LA RÉDUCTION!
La Machine se vendait autrefois Soixante-Dix Dollars.
Nous l'offrons maintenant pour
Quarante Dollars!
Et tous les autres systèmes à des Prix également Bas!
La Compagnie de Manufacture de SINGER.
S. E. RUNDLE, Agent.
No. 91 rue du Canal,
NOUVELLE-ORLEANS.

1ère Compagnie Française
DES
FRANCS-TIREURS d'ORLEANS
ORGANISATION.
[illegible]

Billet perdu.
[illegible]

$40 SAISON $40
De 1877 à
BLADON SPRINGS,
CHOCTAW COUNTY,
ALABAMA.
[illegible]

Demande de cuisinière.
[illegible]

On demande.
[illegible]

A LOUER.
[illegible]

Vaches à vendre.
[illegible]

A louer.
[illegible]

A vendre.
[illegible]
A. THOMSON & CO.

A LOUER.
[illegible]

A vendre ou à louer à Mandeville.
[illegible]

A LOUER.
[illegible]

ANNUEL DU
NEW YORK
Life Insurance Co.,
[illegible]

SURPLUS
EVALUÉ PAR LE
N. Y. State Standard à 4 1-2 pour cent,
Plus de $5,500,000.
[illegible]

NEW YORK
Life Insurance
COMPANY.
[illegible]

Directeurs pour la Louisiane :
[illegible]

Médecins :
[illegible]

Agent général en Louisiane :
J. S. COPES,
[illegible]

NEW ENGLAND SHOE AGENCY,
LA SEULE MAISON AU SUD.
Coin Royale et Ste Anne, N.-O.
[illegible]
AU
COIN ROYALE & STE ANNE,
Maison Ste Anne,
EMILE ARNAUD, Propriétaire.
[illegible]
Coin Royale et Ste Anne.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 14 MAI—CLASSE NO 113.
[illegible]

Guérison des Maladies Chroniques.
Dr. C. TESTUT,
[illegible]

CHAS. E. KELLS
ET
M. VIET,
[illegible]

DR. TH. LAVILVAREBGE,
[illegible]

A PARTIR D'AUJOURD'HUI.
Il ne se vendra que de
MILWAUKEE LAGER BEER
[illegible]
H. WENGER.

LES PIANOS PLEYEL
[illegible]
PLEYEL, WOLFF & CO.,
A PARIS.
[illegible]
LOUIS GRUNEWALD.
[illegible]

Etat de situation Annuel de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, Jusqu'au 31 décembre 1876.
[illegible]